Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260402-DCM20260402_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mars 2026

Date d'affichage : 25 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme RUYET, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, Mme ACHARD, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE.

Secrétaire : Monsieur Julien GUILLEMOT

DCM2026-04-02-16 : CNAS – Désignation du délégué local des élus

Le Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2002 portant adhésion de la Commune au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) pour le personnel des collectivités territoriales,

VU de l'article 6 des statuts du CNAS,

CONSIDÉRANT que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation du délégué élu chargé de représenter la commune auprès de cet organisme,

Après en avoir délibéré :

- **DÉSIGNE Monsieur Loïc SCRAIGN en qualité de délégué représentant les élus auprès des instances du CNAS.**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT 56 (Morbihan)